

1.4) Conforter l'itinérance douce

○ Objectifs :

L'itinérance douce, sous différentes formes, pédestre, équestre, cyclable ou nautique, est un axe à la croisée de différentes politiques : mobilité, de santé, sportive, éducative, environnementale etc.

En Alsace, la filière « Itinérance » sous sa forme de développement territorial et touristique est animée par Alsace Destination Tourisme (ADT) dans le cadre du Contrat de Destination Massif des Vosges (2014/2018) et la thématique d'excellence « découvrez une douce terre d'itinérance » constitue l'un des fils de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace (SIDT) 2018/21.

C'est une activité de loisirs aux effets bénéfiques divers, auxquels le Département contribue par différents leviers:

Itinérance cyclable :

- **le Plan Vélo** en cours de déploiement a pour objectif de développer les itinéraires cyclables et le développement des usages du vélo dans le département. En plus des infrastructures (1 000 km), des actions d'éducation à l'usage du vélo sont menées dans 8 collèges du Département avec des actions de sécurisation et des plans de déplacement. Par ailleurs, le Département apporte sa contribution à l'élaboration des schémas locaux d'itinéraires dans le cadre du développement des territoires.
- **Alsace à vélo** : cette démarche partenariale (Etat, Grand Est, Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, les 3 agglomérations de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, AAA et ADT) pilotée par le Département du Bas-Rhin a pour objectif la mise en tourisme des 2 500 km d'itinéraires cyclables de la Destination Alsace (EV5, 6,15, Véloroute du Vignoble d'Alsace, boucles régionales, boucles locales). Les actions sont mises en œuvre par l'ensemble des 9 partenaires en fonction de leurs domaines de compétences : intermodalité, jalonnement, déploiement de la Signalétique d'Intérêt Local cyclo-touristique, actions de promotion et de communication, évènementiel. L'ensemble des actions fait l'objet d'une évaluation annuelle commune aux 9 partenaires.

Développement VTT : le Département est traversé par un axe touristique majeur, la Traversée du Massif des Vosges (TMV). Cette pratique est en fort développement, encore davantage avec la popularisation du VTT à assistance électrique. La demande en circuit est particulièrement importante. A ce jour, l'offre n'est pas structurée et la pratique est souvent pointée comme source de conflits d'usage avec les randonneurs pédestres et équestres. Des perspectives de développement sont envisagées, visant à l'inscription de la TMV au Plan départemental des itinéraires et promenades et de randonnées. Elles feront l'objet de propositions dans le cadre de la coordination départementale proposée dans la fiche 1.1.

Itinérance pédestre :

L'association départementale du Club vosgien balise et entretient 6 500 km de sentiers dans le Bas-Rhin dont environ 3 500 km sont inscrits depuis le 7 juin 1993 au PDIPR. Le 20 août 2010, par convention de partenariat avec la Fédération et l'association départementale du Club vosgien, le Département a reconnu au Club Vosgien la propriété intellectuelle sur les tracés et le balisage. Des perspectives de développement sont envisagées, visant à transformer un potentiel en offre touristique et à créer une image « terre d'itinérances » grâce à la certification européenne. Elles feront l'objet de propositions dans le cadre de la coordination départementale proposée dans la fiche 1.1.

Itinérance équestre

Le Comité Départemental de tourisme équestre propose actuellement des promenades à cheval au départ des centres, fermes ou haltes équestres à partir d'itinéraires non-inscrits, ni balisés. Des perspectives de développement sont envisagées pour la création d'une filière itinérance équestre de qualité valorisable touristiquement. Elles feront l'objet de propositions dans le cadre de la coordination départementale proposée dans la fiche 1.1.

Itinérance nautique : Le département bénéficie d'une richesse nautique considérable de par son réseau de rivières navigables. La découverte de milieu naturel se fait ainsi grâce au canoë, au kayak ou encore au paddle. L'Ill, qui est la rivière principale et un axe départemental majeur reliant Sélestat à Offendorf, permet une itinérance de 5 jours, avec la découverte du Ried, de la forêt rhénane, mais aussi la traversée de Strasbourg. La structuration de l'offre et la sécurisation des sites de pratique est un travail en cours dans le cadre de l'inscription de l'Ill au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), ainsi qu'un accompagnement sur le développement de l'offre sur la Moder par exemple.

→ **Des outils pour pérenniser l'offre :**

- Le Plan Départemental des Sites et itinéraires de Nature (PDESI) ;

- Le PDIPR qui est inclus dans le PDESI.

Ce plan a pour vocation la continuité et la pérennité des itinéraires ainsi que la découverte des sites naturels et des paysages ruraux. Il contribue à la pratique de la randonnée pédestre, équestre et VTT.

- La stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace

○ **Bénéficiaires :**

Tous les bas-rhinois, les collectivités territoriales, les touristes

○ **Montant de l'aide départementale :**

Subvention à l'association départementale du Club Vosgien, dans le cadre d'une convention d'objectifs annuelle notamment pour ses activités d'entretien et de balisage : 27 400 € en 2018.

Subvention à l'ONF : 20 000 € pour l'entretien des itinéraires cyclables en forêt domaniale et indivise de Haguenau

○ **Evaluation :**

Une évaluation annuelle basée sur les indicateurs suivants :

- Nombre de Km de pistes cyclables ;
- Nombre de participants aux manifestations ;
- Evolution du nombre d'adhérents au Club vosgien (par section locale/par an) et FFRandonnée ;
- Etude de fréquentation et analyse qualitative du profil des randonneurs (Contrat de Destination Massif des Vosges : ADT) ;
- Nombre de licenciés FFE identifiés tourisme équestre dans le Bas-Rhin ;
- Fréquentation des IC : cf. MRI et étude Alsace à vélo 2013 ;
- Retombées économiques : cf. étude Alsace à vélo 2013.